Image not found or type unknown

Xxxxxx étanche non remboursé

Par **Lokidore**, le **31/07/2018** à **17:27**

Bonjour,

Propriétaire d'un xxxxxx, acheté en octobre 2017, celui ci a pris un peu l'eau à la piscine après quelques photos malgré qu'il soit étanche (comme le revendique la marque xxxxxx).

Quelques heures plus tard, mon xxxxxx ne répondait plus. Je me rends sur le site d'xxxxxx et apprend que la garantie ne s'applique pas si celui-ci a pris l'eau (bizarre quand on revendique le fait qu'il supporte l'eau). Il ne faut pas que le téléphone soit immergé plus de 3 min hors celui ci a à peine été sous l'eau. xxxxxx me propose juste un nouveau téléphone pour 439 € au lieu de 1.080 €, c'est une honte !

Que faire svp afin d'éviter à payer cette somme ?

Merci.

Bonjour,
Petit rappel, en vous inscrivant sur ce forum vous en avez accepté les conditions générales d'utilisation. Celles-ci précisent, à la rubrique "Participation aux forum juridique Légavox" :
[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]
Merci d'en tenir compte...

Par **Visiteur**, le **01/08/2018** à **08:21**

Bonjour,
vous connaissez l'histoire du pot de terre contre le pot de fer...? Parce que là !? Relisez bien toute la doc technique pour voir ce qu'ils entendent par "étanche" ? Peut être aurez vous la chance d'y trouver une faille ? Ecrivez à leur SAV ? Service clientèle ? Mais armez vous de courage et de persévérance !

Par **janus2fr**, le **01/08/2018** à **09:32**

[citation]Je me rends sur le site d'xxxxxx et apprend que la garantie ne s'applique pas si celui-ci a pris l'eau (bizarre quand on revendique le fait qu'il supporte l'eau).[/citation]
Bonjour,
C'est effectivement très clair dans les CGV de ce fabriquant :
[citation]Les xxxxxx sont résistants aux éclaboussures, à l'eau et à la poussière, et ont été testés dans des conditions de laboratoire contrôlées avec un indice IP67 sous la norme CEI 60529. La résistance aux éclaboussures, à l'eau et à la poussière peut devenir moins efficace avec le temps, à la suite d'une usure normale. **Les dommages causés par un liquide ne sont pas couverts par la garantie.**[/citation]

Par **Visiteur**, le **01/08/2018** à **09:37**

ha ben là !!? c'est on ne peut plus clair ! ça me conforte dans mon idée de ne pas acheter leurs produits ! Oui je sais que les autres ne sont pas forcément plus recommandables probablement ? Mais eux... non !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés